

multipliat

cl 00
U-

PRÉFECTURE
de la
MOSELLE

METZ, le

Référence à rappeler

A R R E T E

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE

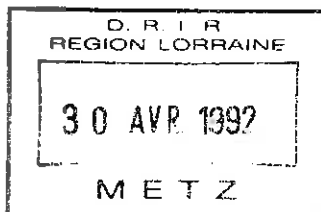
N° 92 - AG/2 - 210
en date du 24 AVR. 1992

2ème Bureau

Abrogeant les dispositions de l'Arrêté
Préfectoral n° 87-AG/2 - 731 du 3
décembre 1987 autorisant la Société
SORECUP à exploiter un dépôt de
ferrailles au lieu-dit "Sarrewiesen" à
REMELFING

INSTALLATIONS CLASSEES

57034 METZ CEDEX
Tél. : 87.34.89.00
CJ/CF



* * *
LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
* * *

Vu la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour l'application de la loi susvisée ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 87-AG/2 - 731 du 3 décembre 1987 autorisant la Société SORECUP à exploiter un dépôt de ferrailles au lieu-dit "Sarrewiesen" à REMELFING ;

Vu le rapport de l'Inspecteur des Installations Classées en date du 20 janvier 1992 ;

Vu la lettre du 5 mars 1992 de l'exploitant de la Société SORECUP informant de la cessation d'activité de son dépôt à REMELFING ;

Considérant que le terrain a été évacué et remis en état ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

A r r ê t e

Article 1er : Les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 87-AG/2 - 731 du 3 décembre 1987 autorisant la Société SORECUP à exploiter un dépôt de ferrailles au lieu-dit "Sarrewiesen" à REMELFING sont abrogées.

Article 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, M. l'Inspecteur des Installations Classées, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

POUR AMPLIATION

METZ, le

24 AVR. 1992

LE PREFET,

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

M. Wagner



Nichole WAGNER

Régis GUYOT